

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2


Numéro d'enregistrement : 382

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA 29

Nombre de présents 24

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Convoqué le 13 novembre 2014

Réuni le 25 novembre 2014.

Sous la présidence de Philippe BARRAT, Principal.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Dans le cadre des actions conjointes Rectorat-DRAC et établissements scolaires, convention de partenariat entre l'association les « Oiseaux de Passage » et le Collège pour mettre en place un spectacle sur le thème du respect sous toutes ses formes par une approche pluridisciplinaire. Stéphanie ANSQUER comédienne engagée par la Compagnie accompagnera les élèves et leurs professeurs tout au long du travail sur une durée de 20 heures (10 séances de 2 heures de décembre 2014 à juin 2015).

Le Collège versera à la Compagnie la somme de 850 € (150 € en décembre 2014 et 700 € en juin 2015).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : BARRAT

Prénom : Philippe

Signature :

Date 26/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2014

Date de publication

Date d'exécution :